PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Alors que se prépare la nouvelle loi d'Orientation sur l'Ecole, quelle va être la place des enseignants documentalistes ?

Ce stage syndical a été organisé par le SNES-FSU à Nice le jeudi 06 décembre 2012.

Un premier tour de table a permis de dégager quelques points communs dans les situations rencontrées par les collègues professeurs documentalistes :

- **En collège** : les classes de plus en plus surchargées et la disparition des groupes, du fait de la diminution des DGH, freinent le travail de recherche documentaire en collaboration avec les enseignant(e)s documentaliste(s). Seule exception : en SVT avec les 3èmes, grâce aux Instructions Officielles qui figurent dans les nouveaux programmes, une réelle dynamique a été créée.

- **En lycée** : la mise en place de l'AP (Aide Personnalisée) et qui plus est sa généralisation en 1ère et en Terminale a tendance à remettre en cause l'organisation des formations qui avait été mise en place jusque là par les enseignant(e)s documentaliste(s), dans le cadre de l'ECJS, des TPE, etc. Ces derniers se retrouvent parfois débordé(e)s par les sollicitations de collègues : il devient très difficile de répondre à toutes les demandes, en particulier quand il n'y a qu'un seul poste de professeur documentaliste, quand ce n'est pas l'administration qui fait pression pour que les élèves soient accueillis au CDI, sans projet pédagogique. Il ne faut pas rester seul(e) face à ce type d'abus et ne pas hésiter à contacter la section académique du SNES !

En collège comme en lycée, le turn-over des personnels d'aide – quand il en reste (!) – complique la gestion documentaire des CDI.

A ensuite été fait un point sur la **situation des postes et de l'emploi dans l'académie** :

Aucune suppression de postes à la rentrée 2012 et 1 création au lycée de Drap. C'est un progrès : il y a quelques années des établissements ont été ouverts sans création de poste ou avec des redéploiements de postes (suppression du 2ème poste dans les gros collèges pour pouvoir ouvrir 1 poste dans le nouvel établissement). Contrairement à bon nombre d'autres académies, aucun poste n'est resté vacant à l'issue du mouvement intra mais quelques postes n'ont pas été rejoints à la rentrée, notamment dans l'arrière-pays. Il y avait cette année 8 stagiaires à 27h et pour les remplacements, seulement 6 TZR certifiés en documentation et 13 contractuels dont 7 en Contrat à Durée Indéterminée.

Concernant l'affectation en Documentation d'enseignants d'autres disciplines, il n'y a, officiellement, plus aucun enseignant inscrit dans le dispositif de reconversion qui a pris fin. Mais cela n'empêche pas des bricolages locaux sur lesquels les élus du SNES n'ont malheureusement aucune visibilité. Par ailleurs, on compte 15 enseignants en poste adapté dans les CDI de l'académie. Rappelons que ce type d'affectation ne doit se faire sans l'accord du ou des professeurs documentalistes en poste, que les personnes en réadaptation sont nommées 1 an (reconductible 2 fois maximum) avec, bien souvent, un allégement de leur temps de travail :
http://www.snes.edu/Readaptation-Reconversion.htm

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Alors que se prépare la nouvelle loi d'Orientation sur l'Ecole, quelle va être la place des enseignants documentalistes ?

A également été évoquée la question du **recrutement** et de la **formation au CAPES.** La préparation au concours de professeur documentaliste, portée par l'IUFM pendant 14 ans, est désormais intégrée à un master Lettres / Documentation. Malgré les conditions désastreuses imposées par une masterisation mise en œuvre dans la précipitation, ce parcours "documentaliste en établissement scolaire" permet de dispenser une formation dans laquelle la spécificité pédagogique des professeurs documentalistes a toute sa place. Cette année, sur la vingtaine d'étudiants inscrits au Master, seuls 1/4 préparent le CAPES de Documentation ; les autres se destinent aux métiers des bibliothèques. Ce faible nombre d'inscrits s'explique par une désaffection globale pour les métiers de l'enseignement renforcée par le manque de lisibilité de la plaquette du Master, mettant peu en valeur les aspects pédagogiques du métier : http://portail.unice.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/gsalvan/public/PlaquetteMasterLETTRESDOCUMENTATION.pdf

Au niveau national, il y avait 157 postes ouverts au CAPES externe 2012 mais seulement 102 admis. Soit 55 postes perdus = près d'1/3 des postes ouverts ! Une demi-surprise vu qu'il n'y avait que 179 admissibles du fait de l'érosion du nombre de candidats. Pour 2013, 200 postes sont ouverts au CAPES externe, ce qui correspond au rattrapage de la cinquantaine de postes perdus. En septembre, des Ecoles supérieures du professorat (ESP) prendront en charge la formation initiale voire même de la formation continue. Que va devenir la formation des stagiaires en Documentation, dans ce nouveau cadre ?

A ensuite été abordée la question des contentieux statutaires et notamment de l'**agrégation**. Au mois d'octobre 2011, un courrier co-signé par le SNES, le SNESUP et le SNETAP pour demander la création d'une agrégation en Information-Documentation est resté sans réponse. Le changement d'interlocuteurs dans les ministères concernés (Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Agricole) et le projet de la future Loi d'Orientation ont été l'occasion de relancer les équipes ministérielles sur cette question[1].

La campagne d'accès au corps des agrégés en janvier 2013 a été l'occasion de remettre en lumière le problème de l'absence d'agrégation en Documentation. Le Groupe Documentation national a mis en ligne un article qui fait le point sur les motivations et les modalités pour les collègues certifié(e)s en documentation de postuler à cette liste d'aptitude : http://www.snes.edu/Acces-au-corps-des-agreges-par,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475,24475.html

L'après-midi a été consacré à la place des professeurs documentalistes dans la **nouvelle loi d'orientation sur l'Ecole**. Le rapport de la concertation sur la refondation de l'Ecole mentionne :

[1] Le SNES a depuis été reçu en audience au Ministère sur l'agrégation et l'inspection spécifique : http://www.snes.edu/Communique-du-SNES-SNESUP-SNETAP.html
1

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Alors que se prépare la nouvelle loi d'Orientation sur l'Ecole, quelle va être la place des enseignants documentalistes ?

- **L'inscription de l'éducation aux médias et à l'information au même rang que les apprentissages fondamentaux**. Le rôle des professeurs documentalistes dans ces apprentissages sera-t-il enfin reconnu et conforté ?
- **L'attention à l'équipement et à l'aménagement des CDI qui doivent être ouverts toutes la journée**. Cela serait-il synonyme d'une augmentation du recrutement des certifiés en documentation ou de l'affectation de personnels non spécialistes dans les CDI (personnels en contrat CAE, AED, personnels en reconversion...) ?

Dans le cadre de la consultation sur la refondation de l'École, le SNES est intervenu sur l'importance de la culture informationnelle dans la culture commune afin de permettre la compréhension du monde et de ses évolutions, et de passer de pratiques spontanées à des pratiques raisonnées. Il a dénoncé le B2I qui réduit la formation à des compétences de type procédural. Il a rappelé que l'enseignement fait partie des missions des enseignants-documentalistes et a proposé de construire un véritable curriculum info-documentaire tout au long de la scolarité, qui permettrait aux enseignants documentalistes de travailler avec les enseignants d'autres disciplines, autour d'objets d'études communs.

Une véritable inquiétude existe aussi par rapport au devenir des CDI dans les projets de décentralisation (aspects matériels mais aussi ouverture et postes). Cela a été évoqué lors des Etats Généraux organisées par le SNES, fin octobre. L'arrêt des **3C** a d'ailleurs été demandé dans les mesures d'urgence pour la rentrée 2012. Les collègues se mobilisent localement pour faire face à la pression de l'Inspection d'imposer son concept de 3C :

- A Toulouse, manifeste signé par la CGT, le SNES et l'ADBEN : http://www.toulouse.snes.edu/spip/IMG/pdf/Ce_que_nous_avons_a_dire_Toulouse_decembre_2012.pdf

- A Rennes, courrier au recteur du SNES et de l'ADBEN : http://www.rennes.snes.edu/accueil/indexaccueil.html

La journée s'est conclue sur les **propositions d'actions** au niveau local. Pour rappel, le SNES a été reçu en audience au Rectorat avec l'intersyndicale et la Fadben en mai 2012 : http://www.nice.snes.edu/spip.php?article747 Il serait bon de renouveler régulièrement ce type de rencontres pour faire le point sur la situation des professeurs documentalistes dans l'académie et porter leurs revendications. La création d'un collectif de professeurs documentalistes de l'académie syndiqué(e)s au SNES permettrait de relayer l'information et de préparer les actions éventuelles. Toute personne intéressée est invitée à contacter Vassilia MARGARIA, responsable "Documentation" du SNES de Nice : vassilia.margaria@snes.edu

Compte-rendu réalisé par Vassilia MARGARIA
Responsable « Documentation » du SNES de Nice
Merci à Patricia Bazin-Ecalle pour ses notes